

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

23 MAI 1937 (N°133)

SERVICE DE 2 HEURES DU MATIN

LE CROISEUR REBELLE "BALEARES", SÉRIEUSEMENT ENDOMMAGÉ, SE TROUVE EN CALE  
SÈCHE A CADIX

Gibraltar, 27 mai - On apprend de source sûre que le croiseur rebelle "Baleares" est entré ce matin dans le port de Cadix, portant en poupe les avaries les plus visibles. Le "Baleares" a été immédiatement mis en cale sèche, où l'on procède à sa réparation.

La cause de ces avaries demeure secrète, et l'équipage du "Baléares" n'a pas été autorisé à débarquer, par crainte d'indiscrétions. (Agence Espagne)

A SUIVRE

---

Imprimé : 13, rue de l'Ancienne Comédie

Le gérant : Jean Fouquet

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87

28 MAI 1937 (N°135)

QUOTIDIEN

SERVICE SPECIAL

RESUME PREPARE PAR LE BUREAU DE PRESSE DE LA DELEGATION ESPAGNOLE A GENEVE  
SUR LA COLLECTION DE DOCUMENTS TOUCHANT L'AGRESSION ITALIENNE ET SOUMISE  
A LA SOCIETE DES NATIONS PAR LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL

Genève 28 Mai.- Le bureau de presse de la délégation espagnole à Genève a publié le résumé suivant du Livre Blanc sur l'intervention italienne soumis à la Société des Nations par M. Alvarez del Vayo, premier délégué de la République Espagnole à Genève.

Dans sa note du 13 Mars 1937, au Secrétaire Général de la S.D.N., note transmise à tous les membres de la S.D.N., le Gouvernement Espagnol déclarait que :

"Les déclarations des soldats et officiers italiens faits prisonniers pendant les quelques derniers jours dans le secteur de Guadalajara, confirment sans qu'il soit possible de le nier, la présence d'unités militaires irrégulières de l'armée italienne envoyées pour combattre sur le sol espagnol en violation flagrante des stipulations de l'art. 10 du pacte, par lequel les membres de la S.D.N. s'engagent à respecter et à protéger contre une agression extérieure l'intégrité territoriale, et l'indépendance politique existante de tous les membres de la S.D.N." Depuis la création de la S.D.N., il n'y a jamais eu sur le continent européen une violation plus scandaleuse des obligations imposées par le Pacte."

Dans une note identique aux Gouvernements, britannique, français et Soviétique, Le Gouvernement Espagnol déclarait le 29 mars que, "dans l'action récente de Guadalajara, les forces républicaines avaient saisi des documents du haut commandement italien dirigeant les opérations dans ce secteur et qui prouvaient sans possibilité de doute, le fait de l'intervention de l'armée italienne en Espagne, et qui fut dénoncé à la S.D.N. le 27 Novembre 1936"

Le dit Gouvernement a attiré à nouveau l'attention sur ce fait, dans sa communication à la S.D.N. et dans ses notes aux puissances le 13 mars 1937.

"L'existence d'une armée italienne d'occupation en guerre avec le Gouvernement légal d'Espagne, outre qu'elle constitue une violation de la loi internationale et qu'elle est en flagrante contradiction avec la résolution du Conseil du 12 Décembre 1936, stipulant que "tout Etat est dans l'obligation de ne pas intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat," révèle la plus grande infraction qui se soit produite jusqu'à présent à la politique de non-intervention et aux obligations internationales stipulées dans la déclaration de non-intervention du mois d'août.

En agissant ainsi, l'Italie est cause de la prolongation de la guerre en Espagne; elle a violé l'article 10 du Pacte de la S.D.N., et elle a agi comme une véritable puissance belligérante.

Une étude des documents accompagnant la présente note, révèle les faits suivants:

1/ L'existence sur le territoire espagnol d'unités complètes de l'armée italienne, dont le personnel, le matériel, la liaison, et le commandement sont tous italiens.

2/ Les unités militaires italiennes agissent dans les secteurs qui leur sont assignés comme une véritable armée d'occupation.

3/ Le Gouvernement italien a établi en territoire espagnol son propre service pour ses unités militaires..

.....

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 (N° 135)  
SERVICE SPECIAL (Suite n° 1.)

4/ Les personnalités les plus en vue du régime prennent une part active aux agissements des forces italiennes en Espagne en les dirigeant et les encourageant.

5/ Tout ceci équivaut à une invasion de l'Espagne par l'Italie, affaiblit grandement la confiance qui devrait être placée dans des accords solennellement conclus, et met en sérieux danger la sécurité de l'Europe Occidentale et la cause de la Paix en général."

Dans sa note du 19 Mai 1937 qui demande l'inclusion de cette question à l'ordre du jour du Conseil de la S.D.N., le Gouvernement Espagnol soulignait que "Le développement de l'intervention étrangère en Espagne depuis que cette résolution (12 Décembre) fut adoptée, avait atteint de telles proportions que, sans aucun doute, il constitue une circonstance qui oblige le Conseil à s'occuper de l'examen de la question qui fut le sujet de la Session extraordinaire de décembre 1936"

La collection de documents publiée actuellement par le Gouvernement Espagnol constitue une partie seulement des preuves écrasantes de l'affirmation contenue dans ces notes et qui sont en la possession du Gouvernement de la République.

Cette collection contient 100 documents formant en tout 319 pages. Dans chaque cas se trouve une copie de l'original italien accompagnée d'une traduction espagnole, mot à mot.

De plus, la collection contient le texte complet (en espagnol) des notes du Gouvernement Espagnol du 13 mars (à la S.D.N.) et du 29 mars (aux Gouvernements Britannique, Français et Sociétique), ainsi que celui de la note du 13 mars au Gouvernement Britannique.

Cette note documente sur la présence en Espagne d'unités régulières de l'armée italiennes, s'en réfère aux preuves en la possession du Gouvernement Espagnol et poursuit:

"La participation dans le conflit de contingents militaires formant une partie de l'armée régulière italienne constitue non seulement la violation la plus scandaleuse perpétrée sur le Continent Européen depuis la grande guerre, des principes qui sont précisément la base de toute communauté internationale organisée juridiquement, et qui constituent l'essence et le fondement de la S/D/N/, mais aussi, soulève publiquement une question politique sur l'importance de laquelle il est à peine besoin d'insister."

C'est là un cas défini du grand danger sur lequel le délégué espagnol attira l'attention de l'Assemblée de la S.D.N. au sujet d'une guerre se poursuivant ouvertement sans déclaration préalable.

Il est impossible pour quiconque de confondre une infraction plus ou moins ouverte de l'obligation de ne pas autoriser le départ de "volontaires" pour le conflit espagnol, avec l'organisation et l'envoi par le Gouvernement italien lui-même d'une véritable expédition militaire pour combattre aux côtés des rebelles.

Le premier point peut être soumis à la garantie d'un mécanisme plus ou moins perfectionné de contrôle.

Le deuxième soulève une question politique de la plus haute gravité et qui ne peut certainement trouver de solution dans l'application d'une forme de contrôle, si perfectionnée qu'elle puisse être, mais qui requiert la coopération directe des pays à qui incombent l'honneur et la responsabilité de donner des directives dans la vie internationale d'aujourd'hui.

.....

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )  
SERVICE SPECIAL ( Suite n° 2 )

Dans l'opinion du Gouvernement Espagnol, cette question a été soulevée maintenant et les responsabilités qui en résultent sont claires. Cette opinion est appuyée par des preuves évidentes et catégoriques. Voici quelques preuves des 4 points contenus dans la note espagnole du 29 Mars aux puissances:

I/ Unités de l'armée italienne en Espagne. Le document n° 5 est un ordre du ministère de la guerre, commandant de corps de l'état major général; section des ordres et mobilisation, daté : Rome, 6 janvier 1937, année XV N° 430/369 et marqué "secret" et "très urgent". Ce document déclare que son objet est " des volontaires pour toutes destinations".

Il est adressé: au Commandant du corps d'armée de Naples, aux O.M.S. (opérations militaires en Espagne), Comité à Spézia, à la section de Naples du commandant des opérations militaires et à la commission de conscription et d'embarquement à Naples.

Il est de plus envoyé pour information au Cabinet, au ministère des affaires étrangères bureau "S" (Espagne), au département du génie de l'armée, au Commandant général de la M.V.S.N. (milice volontaire pour la sécurité nationale), à l'inspecteur général pour le recrutement des sous-officiers et des soldats, au département de la motorisation, à la section du personnel et du secrétariat de l'état major général, aux services de transport de l'armée.

Le texte du document est le suivant: "pour confirmer les ordres téléphoniques, tout le personnel: Officiers, sous-officiers et troupes de l'armée royale et du M.V.S.N. (milice volontaire pour la sécurité nationale), prêts pour les buts du C.M.S. (Opérations militaires en Espagne), devront avoir les insignes de leur grade et des étoiles ( pour l'armée royale) ou des faix (pour le M.V.S.N.).

" Les marques distinctives devront être octroyées aussi pendant la période de concentration dans les ports d'embarquement. Elles ne devront pas être retirées avant que les troupes se soient embarquées pour la destination indiquée".

Le document est signé par le chef-adjoint du quartier-général de l'état major général Rosi, la copie certifiée conforme à par Manti par procuration du Chef de section de l'Etat major général, le Colonel P. Berardi.

Le document porte un sceau rond violet avec l'inscription "ministère de la guerre commandant de corps de l'état major général", et porte en son centre les armes royales d'Italie.

Document N° VI) marqué "secret" et "très urgent", n° 064I, 15 janvier 1937

Il émane de la section des services du commandant de corps de l'état major général et du ministère de la Guerre.

Il est adressé au Commandant de corps d'armée de Naples, de Florence et Cagliari, aux services de cantonnement et de motorisation et au département de l'artillerie.

Le document est envoyé de plus pour information au cabinet, à l'amirauté au commandant général de la M.V.S.N., au service sanitaire de l'armée, au service du génie de l'armée, au service de l'administration de l'armée, au service d'information de l'armée, au département du grand quartier général, section de l'uniforme, à la section des ordres et mobilisations, au Département du transport, au bureau de l'état major du service de l'administration, aux commandants de corps d'armée de Milan, Rome et Bari, et aux commandants des opérations militaires, section Naples.

L'objet de ce document est : la constitution d'unités pour les besoins de l'O.M.S. (opérations militaires en Espagne).

.....

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87

28 MAI 1937 (N° 135)

SERVICE SPECIAL (Suite n° 3)

QUOTIDIEN

..... Le document donne une série d'ordres confirmant des arrangements verbaux, au sujet des formations et de l'équipement des unités, de leur embarquement, et de leur approvisionnement en armes et munitions par les magasins de l'armée.

On devra s'occuper aussi du transport motorisé ainsi que de plusieurs millions de cartouches pour 2 types de mitrailleuses, pour les fusils, et pour les révolvers d'officiers, de 120.000 grenades à main, d'obus à canon anti-tank et d'obus pour les mortiers de tranchées.

On ordonne aux commandants de corps d'armée de Naples de se procurer auprès des autorités compétentes du Ministère, le matériel dont il a besoin pour équiper ses unités, en prévision du fait que de nouvelles unités seront très prochainement constituées dans sa circonscription.

On ordonne à tous les Commandants de corps mentionnés dans le document, de réapprovisionner les magasins militaires qui manqueront de stocks en exécutant les ordres, afin d'approvisionner les unités qui sont, pour le corps d'armée de Florence: la 5ème compagnie de mortier de tranchées, pour le corps d'armée de Cagliari: les 3ème et 4ème batteries et pour Naples: les unités restantes (qui ne sont pas spécifiées dans le document).

Le document est également signé par Rosi, le Chef adjoint du département du grand quartier général, à l'état major général. Il est contre-signé par le Chef de section de l'état major général, le Colonel A. Ferraro.

Le document VII porte le titre: "Présidence du Conseil des Ministres (Présidenza del Consiglio dei Ministri): Commandant général de la Milice volontaire de la Sécurité Nationale, section des opérations.

C'est un ordre daté du 15 Janvier au sujet de l'approvisionnement de 6 bataillons et 6 "légions" dont les numéros et le stationnement sont indiqués par les poignards de l'ancien type autrichien provenant des magasins de l'armée.

Le document N° 13, fut mutilé de sorte que l'en-tête manque; il est signé par le Commandant du groupe de bataillon Mario Pattau et marqué "A bord, 26 Janvier 1937; année 15, N° 10".

C'est un ordre adressé aux bataillons 630, 638 et 65I, ainsi qu'à la 4ème batterie et à la 5ème Compagnie. L'objet en est la "destruction de documents et de cartes d'identité".

Ce document est le suivant: "Aujourd'hui, tous les documents personnels, (carnets de notes, ordres de mobilisations,) des volontaires que cela concerne, devront être recueillis par les commandants de leur compagnie respective qui devront prendre soin de ces documents et empêcher d'une manière absolue, leur perte. Toutes inscriptions, indications, circulaires, documents, documents imprimés, règlements, etc.) qui pourraient servir à identifier la source du document en question doivent être détruits.

Aujourd'hui il est nécessaire de se débarrasser de tout insigne de grade, décoration, etc"

Le document XVIII est un ordre sur papier du bureau du personnel, pour les soldats de toutes armes à Rome, par lequel une chemise noire "mobilisée dans l'O.M.S." autorise sa femme en Italie à recevoir la somme mensuelle de 600 lires.

Le document IV est l'ordre du jour n° I, du commandant de la brigade de "volontaires" daté de Seville, 1er Janvier, dont nous donnons les extraits suivants:

"Aujourd'hui je prends le commandement. Je vous salue. Je vous connais et je vous estime. Je suis certain que je puis compter maintenant et toujours sur vous tous, officiers, sous-officiers, et chemises noires, pour toute tâche..

.....  
( A SUIVRE )

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )

SERVICE SPECIAL ( Suite N° 4 )

.....la plus difficile soit-elle , pour la bataille la plus dure et pour la victoire.

Nous, les volontaires de la première brigade, avons demandé de venir combattre en Espagne pour le triomphe de l'idée fasciste.

Notre devoir est de remplir la tâche que nous avons assumée et de nous acquitter des lourds devoirs que nous nous sommes imposés. Nous triompherons parce que c'est notre volonté déterminée en tant que " soldats italiens et fascistes ".

( A SUIVRE )

.....

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87

28 MAI 1937 (N<sup>o</sup> 135)

SERVICE SPECIAI (Suite No 5)

QUOTIDIEN

.... Fermement unis, par le même idéal et par le même devoir, animés par un puissant esprit guerrier, nous, les volontaires de la lère brigade porterons bien haut l'honneur de notre Italie impériale et fasciste. Nous vaincrons au nom sacré de Rome et sous le symbole de bon augure des faisceaux.... "C'est la volonté de Dieu", voilà le motto de la brigade, ce motto exprime et définit le caractère de notre entreprise; car nous, volontaires, sommes ici de véritables croisés de l'idée fasciste, qui, avec notre victoire inévitable, triomphera dans toute l'Espagne et fera comprendre à nos ennemis la vérité humaine et divine inhérente à notre idée.

"VOLONTAIRES DE LA PREMIERE BRIGADE!"

Haut les coeurs, les baionettes, les étendards noirs, Souvenons-nous à chaque instant que nous sommes ici les représentants de notre patrie (Patria) grande, puissante et aimée et les représentants des forces guerrières de l'Italie fasciste. Souvenons-nous que nous devons vaincre et vaincre à tout prix! "C'est la volonté de Dieu; A qui est la victoire? A NOUS !"

Signé par le brigadier général Arnaldi et contresigné par le lieutenant colonel de l'Etat major R. Nasi.

Une note indique que ce document doit être lu par les commandants de compagnies à leurs unités respectives en armes et expliqués ensuite.

Le document XVI est daté du 29 janvier 1937, signé par le commandant par intérim du peloton "Le loup" No.530 à Palma del Contado et déclare notamment ce qui suit:

"Cette attente énervante avant le départ est excessivement déprimante pour le soldat. Les commandants de compagnie doivent utiliser ces jours-là pour s'entretenir avec leurs soldats de façon à les sortir de cet état de dépression. Les sujets qu'ils auront à traiter sont les suivants: la discipline, la tâche que le Duce nous a assignée dans ce pays d'Espagne, le prestige que nous devons maintenir pour le bien du fascisme, la mission chrétienne qui nous a été assignée afin de sauver la civilisation millénaire de Rome, montrer et convaincre les hommes de la grandeur et de l'honneur qu'on attend de nous et comment chaque soldat devrait se sentir fier d'avoir été appelé à se battre pour une si noble cause.

Le Document XXXVII émane du commandement de la seconde brigade de volontaires des "Bannières noires" et est signé par le Général A.G.Coppi. Il déclare que "de nombreux officiers en tournée dans les différentes garnisons ou pendant le séjour dans ces garnisons ont demandé aux autorités militaires espagnoles de leur remettre les différents objets de leur équipement et les autres choses qui leurs manquaient. Je comprends que la hâte au moment de notre départ n'a pas permis à chacun de s'équiper complètement; mais je ne considère pas qu'il soit indiqué qu'on fasse aux autorités militaires espagnoles des demandes pour suppléer à ce qui manque."

Le Document se termine par un ordre interdisant de telles requêtes à moins d'une autorisation spéciale écrite.

Le Document LXVII est un ordre de l'Etat major général des troupes de volontaires sur la "discipline et l'instruction", et est signé par le chef de l'état major, général Ferraris. Il est adressé à tous les commandants jusqu'aux commandants de patrouille. Parmi d'autres ordres, on commande aux autos et aux camions de retirer tous

.....  
A suivre

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI)

Téléphone DANFON 56-57  
28 MAI 1937 (N 1557)

SERVICE SPECIAL (Suite No 66)

## QUOTIDIEN

les drapeaux et inscriptions qu'ils portent encore. "Seules, les autos devront avoir à l'avant, dans un petit étui en métal fixé au sommet de leur radiateur, 2 petits drapeaux: l'un aux couleurs du drapeau italien et l'autre aux couleurs du drapeau espagnol. Les drapeaux devront avoir la forme d'un triangle isocèle de 15 cm. de large et 30 cm. de haut. Le drapeau espagnol doit flotter sous le drapeau italien."

Le Document XXX est un ordre général du Général Coppi à la deuxième brigade des "Flammes Noires", daté du 7 février 37. Il contient le passage suivant: "Instruisez les troupes pour qu'elles saluent leurs collègues de grade plus élevé dans l'armée espagnole. C'est là un devoir de courtoisie et de comportement militaire correct. Saluez le drapeau et les emblèmes nationaux espagnols."

Le Document LXXXIII, daté du 4 mars 1937 et signé par le Commandant de division, le Général MANCINI est une circulaire concernant les crimes militaires.

Ce document indique que pendant la durée de l'O.M.S. "les soldats coupables de manquements militaires stipulés dans le Code Pénal Militaire doivent être dénoncés, au Tribunal Militaire qui est créé à la base de Seville". Pendant leur période de punition les soldats, déclare-t-on, se verront retirer leur solde espagnole qui sera retenue par le Grand Quartier Général de l'O.M.S. et qui leur sera retournée plus tard. Les crimes qui ne sont pas spécifiés par le Code Militaire ressortent également à la juridiction du Tribunal Militaire à Seville. "A ce sujet, des plaintes éventuelles formulées par les autorités espagnoles doivent être prises en considération."

3.) L'existence des services du Gouvernement italien en Espagne pour l'armée d'occupation.

Les documents sur ce sujets sont nombreux et se divisent en diverses catégories. Tout d'abord en ce qui concerne la poste et la censure:

Le Document IX est un ordre du Commandant de Corps de l'Etat-Major Général du Ministère de la Guerre, Section Ordres et Mobilisations, daté de Rome, le 18 janvier 1937 et marqué "SECRET" et "TRES URGENT". Le document déclare en outre qu'il est un extrait de ces ordres et omet la liste des autorités auxquelles ils ont été envoyés. L'objet en est "l'organisation du service postal pour les opérations militaires en Espagne". Il est signé par le grand Quartier-Maître-Adjoint de l'Etat-Major Général Rosi. Les ordres sont les suivants: "Il est ordonné à tous ceux que cela concerne de procéder comme suit: à l'organisation du service postal de et pour l'O.M.S.:

1) Les services compétents.

a) Le Service Postal Central Militaire à Rome créera une section spéciale de l'O.M.S. pour la poste aérienne.

Une section similaire utilisant le personnel existant au Bureau Central de la Poste Militaire à Naples sera créée pour "la poste ordinaire (non aérienne) et pour les messageries".

b) La censure sera exercée par les Bureaux spéciaux annexés à ces 2 bureaux postaux centraux et s'occupera de la poste dans les 2 directions.

c) .....

.....

A suivre

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( 135 )

SERVICE SPECIAL ( Suite N° 7 )

.....

2) Dans l'O.M.S., les organisations suivantes seront établies :

Le Bureau de poste spécial N° 1 ( à la base de l'O.M.S. )

Le Bureau de poste spécial N° 2 ( avec la milice mixte italo-espagnole )

Le Bureau principal du contrôleur du bureau de poste militaire donnera des instructions adéquates au Chef du Bureau de poste N° 1 avant le départ.

Le document se termine par des instructions concernant l'organisation de la distribution de la poste de la base de l'O.M.S. aux commandants et unités en campagne et le transfert à Cadix de l'un des officiers chargé de la surveillance du service de l'embarquement et du débarquement et de l'envoi de la poste, y compris le service de poste aérienne " Rome-Cadix ".

La Section 2 du Document a pour titre : " Fonctionnement du service 8.

Le Bureau principal du Contrôleur de la poste militaire donnera des ordres d'après les directives contenues dans la lettre N° 2.

Le Document XXXVII, est un ordre daté du 10 Février 1937 de la seconde brigade de volontaires " Flammes Noires ". La section relative au service postal contient le paragraphe suivant :

La correspondance de ou pour l'Italie, doit porter des timbres italiens, (Si le Bureau de poste n'en a pas, la taxe correspondante sans surcharge sera perçue en Italie auprès du destinataire.) , au même tarif que la poste intérieure en Italie. Les chèques postaux, les lettres recommandées, les valeurs déclarées, les paquets sont acceptés.

Le Document LII contient d'autres règlements pour le service postal venant cette fois de la base du nord et qui est signé par un Lieutenant-Colonel de l'Etat-Major général Adolfo Gaipa. Le dernier paragraphe déclare :

" Le bureau de poste est approvisionné avec du matériel postal (timbres postes, cartes postales, formulaires de chèques postaux) qui peut être obtenu par le paiement en monnaie italienne. Seuls, ceux qui sont autorisés à agir ainsi par l'Etat-Major général, peuvent obtenir ce matériel.

Le Document LIV est la copie d'une circulaire signée par le chef de l'Etat-Major, le Major Ferraris émanant du Bureau des Transports des troupes de l'Etat-Major et des volontaires à Salamanque et est adressé à tous les Etats-Majors, Bureaux et services. Il déclare que :

" Il a été décidé que les bureaux de postes enverront des chèques postaux payés en Pesetas au taux de 60 Pesetas pour 100 Lires. "

( A SUIVRE ) .....

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )

SERVICE SPÉCIAL ( Suite N° 8

.....

Le Document LX est une autre circulaire de l'Etat-Major de troupes de volontaires à Salamanque datée du 25 Février 1937 et concernant l'émission des chèques postaux .

Le Document LXI déclare que :

" En attendant une complète solution de la question de la solde des Italiens on a autorisé à titre purement exceptionnel l'émission d'un chèque postal de 300 Lires pour chaque Chemise noire et soldat . Les formulaires de ces chèques seront délivrés par cet Etat-Major et les soldats n'auront qu'à les remplir .

Ce Document est signé par le commandant de groupe Mario Pittau , et daté de El Burgo 25 Février 1937.

Le Document LXII est signé par le Commandant divisionnaire , le Général A.G. Coppi de la seconde division de volontaires ( Flammes Noires ) . Il autorise comme mesure exceptionnelle la remise d'un chèque postal de 300 Lires italiennes à chaque soldat et de 2.000 Lires à chaque officier de la seconde et de la troisième division.

Le Document LXIII est une copie photographique d'un chèque postal dûment rempli par un soldat italien pour la somme de 300 Lires et adressé à sa mère. Le chèque que en question a été émis par le bureau de poste italien et porte les armes royales d'Italie .

Le Document LXV est un ordre concernant les dispositions à prendre pour l'équipement des soldats morts, faits prisonniers ou manquant. Il contient le paragraphe suivant :

" L'argent appartenant aux morts sera envoyé par le commandant de l'unité ou par le Directeur de l'Hopital au centre de mobilisation ( 138 Legione Milizia à Naples pour chemises noires et le district militaire de Naples pour l'armée royale ) au moyen de chèques postaux afin qu'ils soient remis aux héritiers reconnus".

L'ordre continue en spécifiant comment les autres effets sont à envoyer par colis postal au même centre de mobilisation .

Le Document XLV est un ordre du Commandant des bataillons daté à bord , 27 Janvier 1937. Il est adressé aux bataillons No 630 , 638; 65I et à la quatrième batterie de canon de 65.17 ainsi qu'à la 5<sup>ème</sup> compagnie de mortiers de tranchées. Il a trait à l'organisation du service postal et dit entre autre ce qui suit :

" A partir du 1<sup>er</sup> février 1937 toute correspondance d'Italie adressée aux Unités qui ont été envoyées hors du royaume pour les besoins de l'O.M.S. devra être adressée " Poste spéciale 50C " en plus des noms et prénoms du destinataire suivis de nom et du No de l'unité à laquelle il appartient pour autant qu'on le connaisse . Il est absolument défendu d'ajouter à l'adresse , une indication quelconque concernant la localité vers laquelle la correspondance doit être adressée ou le grade ou le poste du destinataire.

à suivre ./.....

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )

( SERVICE SPECIAL ( Suite N° 9 )

.....

Toute la poste de ou pour l'Espagne doit être soumise à la censure qui sera exercée par les départements compétents.

Cette correspondance sera timbrée de la même manière que les lettres en Italie et avec les réductions en vigueur pour la correspondance adressée aux soldats en service actif. Les bureaux de postes militaires dans l'O.M.S. seront approvisionnés de formulaires qui permettront l'envoi de chèques postaux dans la monnaie nationale au taux de la poste intérieure.

On devra demander aux unités de l'O.M.S. d'obtenir ces formulaires et chèques postaux. Le département principal du bureau de poste militaire fera un arrangement avec le service national des postes et télégraphes de façon que la correspondance de l'O.M.S. qui n'est pas timbrée soit payée au taux ordinaire de la poste intérieure sans surcharge.

Le Bureau principal de la poste militaire fera aussi les démarches nécessaires auprès du ministre compétent de manière à fournir éventuellement des cartes postales affranchies.

Le Document LXXI contient des photographies d'enveloppes d'une collection de lettres trouvées sur les soldats italiens morts ou prisonniers ou abandonnés sur les champs de bataille ainsi qu'un texte explicatif dans lequel le système postal et de censure de ces lettres est défini. Ce système tel qu'il ressort clairement des deux documents cités, fut organisé selon les ordres du Ministère de la guerre italien par le service postal militaire et le bureau national des postes et télégraphes et concerna la création de bureaux postaux secondaires et de services de censure dans le territoire occupé en Espagne. ....K.....

( A SUIVRE )

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N°135 )

SERVICE SPECIAL ( Suite N° 19 )

.....

Le Document XXIV est daté de Séville, 3 février 1937, et signé par le chef de l'Etat-Major, Général Ferraris de la milice mixte italo-espagnole. Il concerne la censure de la correspondance pour l'Italie. Une annexe se plaint que la correspondance censurée fasse de fréquentes allusions à des rendez-vous d'officiers et de soldats avec leurs familles qui écoutent à la Radio italienne des déclarations que leur font les officiers et soldats en question par une station de Séville. Ces conversations ont généralement lieu sur une longueur d'onde de 4Im. Il y en a qui, croyant que la correspondance d'Italie n'est pas soumise à la censure, donnent à leurs parents une information détaillée "sans aucune réticence" sur ce qui se passe en Italie. D'autres au contraire demandent que des sujets politiques ou des questions délicates ne soient pas mentionnés de façon que les lettres ne soient pas retenues par la censure"....

La conclusion qu'en tire l'annexe est, que "bien des soldats et même des officiers n'ont pas réalisé que leur mission nécessite une réserve rigoureuse. Ils donnent des informations, même sur des sujets défendus, d'une manière absolument inconsciente. " Des rendez-vous par des conversations à la radio avec des parents constituent une preuve évidente de la présence de troupes italiennes en Espagne. Cette preuve peut à tout moment transpirer quelque part." De plus la conclusion déclare que les lettres des légionnaires italiens sont souvent déposées dans les boîtes à lettres civiles espagnoles et comme elles contiennent les plaintes et critiques usuelles inévitables et passent par la censure des autorités militaires espagnoles elles peuvent donner lieu à des interprétations fausses et erronées quant au caractère et à la discipline du légionnaire italien.

L'ordre de distribution de cette annexe aux commandants des différentes unités italiennes déclare que: " Il est nécessaire de mettre fin aux abus mentionnés dans cette annexe, spécialement à l'abus que sont les conversations radiophoniques qui doivent être absolument interdites à tous les officiers et soldats."

Le Document LXX est un ordre nouveau daté du 26 février 1937 visant à mettre fin aux libertés prises envers le secret militaire ainsi que l'annexe l'indique. La première annexe signée par le chef d'Etat-Major Ferraris de la milice mixte italo-espagnole est elle-même un ordre exigeant d'agir par "une forte persuasion" pour mettre fin aux abus du secret militaire. La seconde annexe est un extrait du rapport hebdomadaire de la censure militaire à Naples au sujet de la correspondance de et pour l'O.M.S. Elle va du 28 Janvier au 4 février et dit entre autre:

a/ quelques soldats possèdent des lettres qui leur ont été adressées par leur famille à des adresses privées sous des noms traduits en espagnol. Beaucoup se font envoyer leur correspondance à l'adresse suivante: "Plaza de los bandos, 8. Salamanca".

b/ des lettres sont également envoyées au correspondant de la "Tribuna" sous deux enveloppes en lui demandant qu'elles soient remises à des officiers volontaires.

c/ Nous avons observé que quelques volontaires, probablement pour éviter la censure, remettent des lettres qui contiennent des informations détaillées sur la situation politique locale à des marins retournant en Italie.

Le paragraphe final se plaint que des lettres contiennent encore de nombreuses informations militaires et géographiques malgré la stricte interdiction.

( A SUIVRE )

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N°135 )

.....

SERVICE SPECIAL ( SUITE N°11 )

#### 4. -LA RESPONSABILITE DES CHEFS DU REGIME ITALIEN.

Plusieurs documents cités ci-dessus ont montré la participation directe de différents départements du Gouvernement à Rome dans l'organisation de l'envoi des forces expéditionnaires en Espagne et ont montré de plus la participation personnelle de chefs du Régime Fasciste.

Le Document II est l'ordre du jour No 1. aux Chemises Noires Bataillon 530, daté "à bord, 28 décembre 1936" et signé par le commandant de bataillon Franco Petrucci. Le premier paragraphe est le suivant:

"A partir d'aujourd'hui je prends le commandement du bataillon. En saluant tous les officiers, je les invite à transmettre à toutes les Chemises Noires sous leurs ordres le message verbal transmis par Son Excellence Russo pour qu'il soit mentionné dans les dépêches d'aujourd'hui."

Le Document VII mentionné plus haut montre le bureau du premier Ministre s'occupant directement de l'équipement des forces expéditionnaires et le Document XVI également mentionné plus haut contient des instructions d'un commandant à ses subordonnés pour qu'ils expliquent à leurs troupes qu'elles partent porteuses de la mission que leur a assignée le Duce, c'est-à-dire "imposer le fascisme en Espagne par la guerre"

Le Document XLVI est un message du groupe Barrida du Parti fasciste national à un fasciste des forces italiennes en Espagne, disant notamment:

"Vous êtes en train d'acquérir un honneur insigne sur le territoire espagnol en maintenant toujours la gloire du nom de l'Italie du Duce et du Fascisme."

Le Document XCVI est un ordre signé par le commandant divisionnaire, le général Mancini, aux troupes volontaires, transmettant un message au Grand Conseil du Fascisme, qui déclare que: "on pense constamment aux 50.000 camarades qui se battent sous les emblèmes et pour la gloire des faisceaux. L'ordre conclut: "Vive le Duce " à nous".

Le Document XC est un ordre personnel aux commandants des premières, secondes et troisièmes divisions de volontaires, signé par le commandant divisionnaire, le Général Mancini et daté du 11 Mars 1937. Son objet se réfère au "moral des Chemises Noires". On déclare qu'il est excellent, mais on ordonne néanmoins au commandant "de les maintenir dans l'état d'exaltation le plus élevé de façon à leur demander et à obtenir d'elles le maximum d'effort. Cela sera facile si l'on s'adresse fréquemment à elles sans jamais omettre une allusion politique pour tous les sujets traités et en rappelant constamment le Duce à la mémoire des soldats; le Duce qui travaille à la grandeur de la Nation; le Duce qui combat et lutte pour l'extermination du communisme; le Duce qui désire cette lutte et qui suit les actions des Chemises Noires dans cette lutte avec une attention particulière....

.....  
(A SUIVRE)

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N°135 )

SERVICE SPECIAL ( Suite N°12 )

.....

Le Document XCI est une copie photographique de l'ordre signé par le commandant divisionnaire Général Mancini, émanant du bureau du Chef d'Etat-major des troupes volontaires et daté de Arcos, le 13 mars 1937, transmettant à tous les commandants le télégramme suivant qu'il avait reçu du Duce:

"Je reçois "à bord du "Pola", en route vers la Lybie les communiqués de la grande bataille qui se poursuit dans la direction de Guadalajara. Je suis les hauts et les bas de la bataille avec une âme tranquille parce que je suis convaincu que l'enthousiasme et la ténacité de nos légionnaires balayera la résistance ennemie. Vaincre les forces internationales sera un succès de la plus haute valeur sans parler de sa valeur politique. Que les légionnaires sachent que MOI-MEME, je suis leur action d'heure en heure et qu'elle sera couronnée par la victoire."

"MUSSOLINI"

Le Document XCV est un ordre aux commandants des différentes unités constituant la seconde division des volontaires "Flammes Noires", émanant du Général Commandant de Division A.G.Coppi dans lequel des ordres détaillés sont donnés sur ce qu'on doit dire aux troupes pour fortifier leur moral. L'ordre est daté du 15 mars 1937 et contient le passage suivant:

"Dites aux hommes que le Duce est pleinement satisfait du travail de ses Chemises Noires. Montrez à tous les énormes pertes subies par l'ennemi en hommes, matériel, avions et villes détruites par l'artillerie et par l'aviation."

Le Document XCVI, annexe I, ordre du jour N°4, daté du 6 mars par le Général Mancini à tous les hommes: "S.E. le Chef du Gouvernement transmet ses salutations aux légionnaires qui prendront part aux prochaines opérations et sa certitude que leur élan réduira au minimum désirable les pertes que nous subirons dans notre seconde victoire."

Le Document XCVII est un ordre du Général Mancini daté du 16 mars à tous les gradés leur transmettant le message suivant: "Le Duce ayant pris connaissance des combats qui ont eu lieu pendant les derniers 7 jours me demande de transmettre ses salutations à tous les hommes et particulièrement aux blessés."

( A SUIVRE )

.....

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphoné : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

.....  
28 MAI 1937 ( N°135 )

SERVICE SPECIAL ( Suite N°13 )

## 5.- LE MORAL DES FORCES EXPEDITIONNAIRES ITALIENNES.

De nombreux documents recueillis lors de la déroute de l'armée italienne de Guadalajara jette une vive lumière sur le moral des troupes italiennes.

Le Document XV est un ordre général à tous les Etats-Majors jusqu'aux chefs de compagnies, daté du 12 janvier et qui a pour objet "l'abandon des armes et de l'équipement."

L'ordre déclare que " malgré les avertissements contenus avec toute la clarté possible dans mon ordre général N°2 du 22 janvier, de nombreuses unités, pendant les actions les plus récentes , ont abandonné des paquetages, de l'équipement, des armes et des pièces détachées de leurs armes, des munitions et des objets divers."

"Le trait le plus saillant est que cette chose a été tolérée par les officiers et a même été ordonnée par quelques-uns d'entre eux sous le prétexte que je n'hésite pas à qualifier d'absurde d'alléger le bagage des troupes."

L'ordre continue en qualifiant ces actes de "sabotage des actions futures" et de "crime en face de l'ennemi" et exige des mesures disciplinaires et pénales de même que des démarches pour que le matériel perdu soit récupéré.

Le document XVI a déjà été mentionné. On s'y plaint du moral déprimé des troupes et on y suggère aux commandants des sujets de discours pour rallumer "un esprit agressif".

Le document XXXIV émane de l'Etat-Major général de la seconde brigade des volontaires des "Flammes noires". Il donne les noms de quelques-unes des compagnies, par ex: la Terrible, l'Invincible, l'Implacable, l'Intrépide, la Forcenée, la Téméraire.

.....

(A SUIVRE )

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 (N° 135)

SERVICE SPECIAL ( Suite N° 14

.....  
Le Document XXXIX est un ordre signé par le général A.G. Coppi aux différentes unités des volontaires des " Flammes Noires ", seconde brigade, dont l'objet est le " Service politique " .

" Il est nécessaire d'établir un service politique dans chaque compagnie " , dit ce document . " Un personnel soigneusement sélectionné doit être utilisé pour ce service qui ne devrait être connu de personne et l'on devra avoir une confiance complète dans la fidélité et la discrétion de ces hommes . Leur fonction consiste à observer , à écouter , à faire des rapports détaillés sur tout . J'ai des raisons de croire que des Cellules subversives et des agents provocateurs existent dans la région, dont la mission consiste en propagande défaitiste parmi la troupe .

" Il est nécessaire d'être vigilant pour tout connaître , tant les pensées des soldats, que celles des paysans .

" Pour cette raison, le personnel choisi doit fréquenter les cantines, les places de réunions, les tavernes , les auberges et écouter tout ce qui s'y dit .

" Tout bon commandant organisera ce service comme il lui semblera bon, de façon à sentir constamment le pouls de ses hommes et à connaître la température de la population locale .

" Nous ne devons jamais nous laisser surprendre par quoi que ce soit , ni par l'ennemi, ni par les circonstances " .

Le Document XLV est un autre ordre signé par le Général A.G. Coppi , qui informe tous ceux que cela concerne , que la compagnie connue jusqu'à présent sous le qualificatif de " Le Terrible " , sera désormais appelé " L'Inflexible " .

Le Document XLIII est signé par le Commandant divisionnaire le Général Arnaldi et est adressé à tous les Etats-Majors sous son commandement . Il est daté de Malaga du 12 Février . Son objet est le " Vol d'Autos " . L'ordre dit entre autre :

" Au cours des derniers jours, les autorités espagnoles , se sont plaintes auprès de moi de 5 vols d'auto<sup>s</sup> , accompagnés dans certains cas par la menace de la force armée . Les auteurs de tels crimes sont indignes d'être italiens et représentants de l'idée fasciste . Leur action sporadique et isolée jette une lumière sinistre sur les représentants d'un pays qui jouit d'une civilisation millénaire " .

L'ordre conclut en exigeant des mesures pour le recouvrement des autos volées .

Le Document LXXVII daté du 2 Mars est une communication du Commandant du 5ème Groupe de " Banderas " ( bataillon ) à son Etat-Major , déclarant que le 22 Février la police militaire de la 3ème Compagnie était avertie par quelques civils , pour venir au secours de deux jeunes filles dans une maison, parce que deux chemises noires Paolo Ruggieri et Hannibal Sammarani de la 3ème Compagnie des " Banderas " étaient entrés par effraction dans leur maison et avaient tenté de les violer et avaient mis à mal un phalangiste qui était intervenu pour défendre les deux femmes . " A l'arrivée de la police militaire , ils résistèrent si violemment , qu'il fut extrêmement difficile de les amener au Commissariat et ils menacèrent de plus le chef de la police militaire de leurs armes " .

On exige une punition exemplaire pour ces actes .

à suivre ...

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

DE DERNIÈRE HEURE

13. Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



28 MAI 1937 (No.135)  
SERVICE SPECIAL (Suite No.15)

QUOTIDIEN

Le Document XLIV est signé par le Commandant Divisionnaire Mancini des "Banderas" "l'implacable", "l'ardente", "les loups". Son objet concerne des "officiers". Il est daté du 12 février et il déclare entre autre ce qui suit:

"Dans les toutes dernières opérations, tous les hommes montrèrent l'élan et l'enthousiasme le plus grand.

"Mais quelques officiers montrèrent que leur entraînement professionnel et à l'occasion leur condition physique ne correspondaient pas aux qualités mentionnées dans le paragraphe précédent, ni par dessus tout à la mission qui leur avait été confiée, bien qu'il faille apprécier hautement l'esprit enthousiaste qui anime tous les officiers, il est impossible quand il s'agit de la bataille que le commandement soit confié à des gens qui n'atteignent pas le niveau minimum requis pour de tels buts.

"Cela n'est pas permis non plus dans l'intérêt général des opérations ni dans celui des soldats que devraient commander pendant l'action ceux qui savent réellement les utiliser".

"On demande actuellement aux Commandants subalternes d'examiner lequel de leurs officiers n'est pas capable d'atteindre le niveau requis et qui dans ce cas devra être rapatrié ou alors utilisé en Espagne à des tâches mieux appropriées à ses capacités."

Le Document XLVIII daté du 15 février est signé par le Général Coppi et adressé aux commandants des diverses unités constituant la seconde brigade des volontaires des "Flammes Noires" et demande des informations complètes en ce qui concerne:

- 1) la condition morale et spirituelle;
- 2) la préparation technique;
- 3) l'état de la discipline

de leurs hommes et souligne la nécessité "d'accélérer et d'intensifier la préparation matérielle et spirituelle des hommes" en prévision de leur prochaine entrée en action.

Le Document XCV émane encore du Général Coppi et est adressé aux Commandants ce qui est appelé maintenant la seconde division de volontaires des "Flammes Noires". Il est daté du 15 mars et envisage "la réorganisation des unités." Il déclare en outre:

"Au moment de procéder aux premières mesures de réorganisation des unités et de réapprovisionnement en matériel etc., il est nécessaire de reprendre de l'ascendant sur les unités de façon à fortifier leurs liens organiques, moraux et spirituels, En conséquence il est nécessaire:

a) de parler aux officiers et à la troupe en usant des arguments principaux suivants:

"Faites état de nos opérations victorieuses.

"Aujourd'hui nous restons victorieusement sur nos positions, de façon à reprendre haleine pour pouvoir continuer à avancer.

"Dites aux hommes que le Duce est hautement satisfait du travail de ses chemises noires."

"Montrez à tous les énormes pertes subies par l'ennemi en hommes, matériel, avions et villes détruites par l'artillerie et l'aviation."

"Parlez du moral bas de l'ennemi qui se sent étranglé et qui se défend désespérément pour ne pas être encerclé et balayé par nos opérations."

.....  
A suivre

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 (No 135)  
SERVICE SPECIAL (Suite No 16)

"Ne surestimez pas les ennemis: c'est une racaille d'aventuriers sans foi."

Enfin l'ordre donne les détails sur la reconstruction d'unités qui semblent dispersées.

Le Document XCVIII est un ordre du Commandant Divisionnaire, le Général MANCINI, daté du 16 mars et adressé à l'Etat-Major des troupes volontaires. L'objet en est "la discipline", cet ordre est adressé aux commandants de tous les groupes et compagnies de volontaires. Il mentionne entre autres:

"Les lâches existent mêmes parmi les masses les meilleures et les plus braves."

"Nous ne devons donc pas être surpris qu'il se trouve aussi quelques lâches parmi nous."

"Mais nous devons nous débarrasser d'eux".

1) Il s'est produit des cas des blessures volontaires.

2) Il y a eu des cas de soldats blessés et bandés qui en réalité n'avaient rien du tout.

3) Il y a eu des cas où un soldat véritablement blessé qui était accompagné par d'autres, qui n'étaient en aucune manière chargés de cette mission et qui de leur propre initiative saisirent cette occasion pour abandonner la ligne de Front".

( A SUIVRE )

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone: DANTON 56-87

QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )

SERVICE SPECIAL ( Suite N°17 )

.....

## ORDRE

a) QUICONQUE SE REND COUPABLE D'UN DES ACTES PRECITES DEVRA ETRE IMMEDIATEMENT FUSILLE. (cinq individus ont déjà subi cette juste punition depuis hier.)

b) Le service médical doit immédiatement faire rapport sur les cas de blessures volontaires ou sur ce qu'il pense être tel.

c) L'Etat-Major des carabiniers royaux, l'Etat-Major des troupes de volontaires et les Etats-Majors divisionnaires, doivent établir un service de surveillance dans ce but, dans les lignes de communication, dans les services sanitaires, dans les hôpitaux de campagne, etc..

Une surveillance serrée doit être exercée particulièrement sur les ambulances. "

Dans le Document XCIX, le Général A.G. Coppi, exalte une fois de plus, la seconde division des volontaires des Flammes Noires, dans un ordre du jour qui les félicite d'avoir accompli brillamment leur tâche, d'avoir brisé la résistance de l'ennemi, d'avoir tout renversé devant eux et d'avoir stoïquement supporté les conditions atmosphériques défavorables, le manque de repos et la fatigue "

L'ordre continue ainsi : " Flammes Noires !

" Soyez dignes de l'Italie et votre Duce et votre Général, qui vous ont amenés ici pour combattre et pour conquérir, vous donneront leurs louanges en retour.

" Utilisez ces jours de repos à retremper vos énergies, à nettoyer vos armes, à mettre en ordre votre équipement et à vous préparer pour les nouvelles épreuves qui, j'en suis sûr, donneront chaque fois une valeur plus haute à vos vertus militaires.

" Souvenez-vous que les Flammes Noires ne connaissent qu'une direction, en avant, et que cette direction conduira à une victoire finale infallible .

" Flammes Noires ! A nous ! "

Le document C daté de Arcos le 16 mars , est un ordre aux commandants de toutes les troupes de volontaires, signé par l'officier commandant de division, le Général Mancini et contre signé par le chef d'Etat-Major, le Major Ferraris. L'objet en est " la préparation en morale. "

Il dit ce qui suit :

" a) Différentes circonstances dont vous avez connaissance ont montré que, bien que les unités soient composées de troupes possédant un moral élevé prêtes à obéir aux ordres, etc.... elles montrent souvent un manque d'élan, d'agressivité, elles se laissent impressionner relativement facilement par les incidents de la bataille.

" Cela dépend, dans les 90% des cas, vu les qualités intrinsèques des troupes du commandement et, spécialement, des sous-officiers parmi lesquels, il s'en trouve qui ont peu de valeur professionnelle et d'autres qui montrent une apathie et une passivité ainsi qu'une tendance à être inspirés par des critères utilitaires et pacifistes qui sont indignes de chefs italiens dans l'année XV, de la " Tira a Campa ".

" Cet état de choses qui est déjà suffisamment regrettable, pourrait devenir un réel danger s'il s'y ajoutait une tendance à surestimer l'ennemi, spécialement en le croyant capable de faire aisément des choses dont nous considérons, comme impossible, d'en donner même l'ordre.

" De toute évidence, les unités commandées par ceux qui partageraient un tel point de vue, se trouveraient dans un état initial d'infériorité en face de l'ennemi.

( A SUIVRE ).....

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 (N°135 )

.....

SERVICE SPECIAL ( SUITE 18 )

" B. - Les commandants auxquels j'adresse cet ordre devraient réagir immédiatement énergiquement et constamment contre de tels manquements et une telle mentalité.

"Ils devraient être continuellement en contact avec leurs unités et devraient s'assurer que leurs subordonnés immédiats fassent de même (je connais très bien ceux qui agissent ainsi et ceux qui ne le font pas); ils devraient parler avec leurs officiers et sous-officiers et les autres hommes et toujours, si possible, à toute la troupe assemblée.

"Ils devraient persuader, sauf dans les cas spéciaux dont je parlerai plus tard, par l'enthousiasme, c'est-à-dire ils devraient expliquer soigneusement à leurs subordonnés que nos troupes ont, ces derniers jours, obtenu un succès tactique très important en repoussant de façon répétée, malgré des conditions atmosphériques défavorables, plusieurs lignes de tranchées ennemies; qu'elles ont conquis d'un coup une zone ennemie de 36 kilomètres environ de large; qu'elles ont bombardé et emporté les positions de quelques-unes des meilleures troupes rouges -les troupes internationales-; qu'elles ont repoussé diverses attaques de ces dernières; que nous nous sommes arrêtés uniquement pour prendre le repos qu'elles ont gagné, etc, etc..

"Leur faire voir qu'avec un tel succès, ce serait une folie inexplicable de penser que même les troupes ennemies les plus aguerries soient capables de faire quelque chose de plus que nous, ou mieux que nous;

"Leur expliquer soigneusement les conditions dans lesquelles se trouve l'ennemi (virtuellement abandonné même par la Russie et étranglé par le blocus); que sa situation morale et matérielle est la pire possible et que sa résistance est de celles qui précèdent la déroute;

"Leur dire que "les brigades internationales", bien qu'elles soient composées de combattants meilleurs que les miliciens espagnols, sont en petit nombre et que, depuis qu'elles combattent contre nous, leur nombre a été diminué par leurs pertes, (il a été prouvé par des documents dignes de foi que l'une de ces unités n'a plus que 700 hommes) et qu'elles ont été réduites encore par les grandes pertes que nous leur avons infligées. De plus, ces hommes sont exactement les mêmes - on pourrait dire qu'ils en sont les frères - que ceux que nos escouades fascistes écrasèrent de façon si retentissante sur nos routes d'Italie. Et parce qu'elles n'ont reçu aucun renfort de l'extérieur, une partie de ces unités internationales est constitué par les miliciens sans gloire du pays.

" c. - Les tanks russes n'ont pas la vie facile. Ce sont des chars armés de canons, il est vrai. Mais leurs chenilles sont très défectueuses. Ils s'embourbent facilement et, si on leur fait face avec calme, ils peuvent facilement être mis hors d'usage.

"Lors de notre avance, nous en avons pris dix, atteint et immobilisé neuf autres devant nos lignes. Ils n'avaient pas la vie facile alors. Quatre seulement de nos propres tanks furent atteints et ils sont en notre possession.

( A SUIVRE )

.....

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N°135 )

SERVICE SPECIAL ( SUITE 19 )

.....

"d.- Il est nécessaire d'expliquer aux hommes qui ont beaucoup de bon sens et qui comprendront le fait, que lorsque nous sommes sous la pluie, l'ennemi n'est pas logé au "Grand Hôtel" et qu'il se trouve dans les mêmes conditions; si quelquefois (ce sont les ennuis inévitables dans une guerre) les vivres sont en retard ou n'arrivent pas, l'ennemi ne dîne pas au restaurant, mais au contraire il souffre plus que nous de la faim (si l'on tient compte de ses ressources très inférieures et du fait que tous les districts rouges sont à court de nourriture) etc...  
" Expliquer les raisons pour lesquelles, pendant les premiers jours -alors que le temps était très mauvais- l'aviation rouge fut capable de voler, mais pas la nôtre...

"e.- Les commandants usant d'arguments simples et élémentaires devraient expliquer à leurs subordonnés ( et quelquefois à eux-mêmes) combien il est absurde d'attribuer des possibilités fantastiques à l'ennemi, "forces qui attaquent pendant le jour, ouvertement, sans préparation d'artillerie ou seulement après quelques salves; détachements qui nous surprennent pendant la nuit dans un territoire inconnu sur des positions occupées par nos troupes et qui avancent alors de plusieurs kilomètres pour couper nos communications, etc, etc...

"Voyons, envisageons ces choses sobrement!

"Je demande: Quelqu'un de vous ou de vos subordonnés n'a-t-il jamais rêvé, dans de semblables circonstances, d'accomplir ou d'ordonner les actions que vous attribuez à la légère à l'ennemi? Quelqu'un de vous a-t-il agi ainsi?

"Je suis sûr que la réponse sera négative, et si quelqu'un répondait par l'affirmative, qu'il me le prouve, et je le proposerai pour la médaille militaire d'or.

"Réfléchissez, et faites réfléchir les autres. Au moment même où l'un d'entre vous devient anxieux et s'exclame: "Mon Dieu! que vont faire les rouges maintenant?, de l'autre côté, les rouges se demandent les uns aux autres avec inquiétude: "Par Lénine! que vont faire les blancs?"

"f.- Dans des cas typiques et définis, le manque d'énergie, de qualités de commandement et de courage, quand une punition peut servir d'exemple, on doit punir sans pitié ( il peut y avoir de la pitié pour des questions privées, mais pas quand il s'agit de la vie des autres qui font leur devoir et quand le bon renom de l'Italie est en jeu.)

"ON NE DOIT PAS ADMETTRE LES TRAINARDS. Ils ne peuvent logiquement être groupés comme un matériel ordinaire, mais seulement en vue de la préparation d'un acte de justice militaire qui décide de l'erreur ou de la faute des dites personnes et éventuellement de leur punition.

"g. - Autant que possible et spécialement quand les unités se reposent, il est nécessaire de les reprendre en mains, particulièrement en ce qui concerne leur apparence, leur conduite, leur uniforme et leur équipement.

.....

( A SUIVRE )

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N°135 )

SERVICE SPECIAL ( SUITE 21 )

.....

"h . - Utilisez toutes les occasions qui se présentent pour instruire vos hommes et pour les faire instruire. C'est une question de bonne volonté et rien d'autre. Tous peuvent apprendre les choses absolument élémentaires qui sont nécessaires pour la guerre telles que l'emploi des armes, les moyens de communication, etc...

"i . - La plupart des recommandations ont déjà été faites auparavant, sans apporter toujours des résultats satisfaisants. J'ai toléré un manquement à l'accomplissement de ces instructions parce que je pensais qu'il était désirable de laisser une certaine période d'adaptation.

"Mais maintenant, c'est assez. Soyez énergiques, exigez, commandez.

"Et surtout, faites clairement comprendre à chacun qu'ici nous n'agissons pas et nous ne nous battons pas comme dans notre propre pays, perdus dans une énorme masse (dans un tel cas les déficits possibles de quelques-uns pourraient être compensés par les actions brillantes des autres).

"Ici, sur le territoire étranger, nous sommes (aux côtés et sous les regards de nos alliés, ainsi que sous les regards distants mais vigilants du monde entier), les représentants de l'Italie armée et du Fascisme. Par nos actions, la qualité et l'efficacité -morale et technique- de l'Italie de l'année XV seront jugées (même plus que dans la guerre éthiopienne étant donné le théâtre des opérations sur lequel nous nous trouvons) et du jugement que porteront sur nous les ennemis et les amis, découleront des conséquences d'une importance incalculable pour notre pays.

"Nous avons une énorme responsabilité et nous devons être et devenir dignes de cette responsabilité, même au prix du sacrifice de nos vies.

"Quiconque n'est pas de cette opinion ou quiconque tolère que ses subordonnés ne pensent pas ainsi et agissent en conséquence, n'est pas un digne soldat de l'Italie". (AGENCE ESPAGNE)

-----  
F I N

DU SERVICE SPECIAL.

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87

QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )  
SERVICE DE 12 HEURES

## Le "JAIME Ier" N° A PAS ÉTÉ BOMBARDE PAR UN AVION REBELLE

**Almería 28 Mai** - Contrairement aux informations données durant toute cette semaine par les radios rebelles et selon lesquelles le navire républicain "JAIME Ier" aurait subi d'importants dommages du fait d'un bombardement aérien, et en dépit des détails donnés par le Général Quiépo de Llano sur ce prétendu bombardement, le "JAIME Ier" n'a jamais été touché par une bombe, ni subi aucun dommage. Il opère actuellement comme toujours, selon les besoins de la guerre. et le Correspondant de l'Agence Espagne a pu se rendre compte par lui-même que le navire était absolument intact. (Agence Espagne)

## DE NOMBREUSES ORGANISATIONS DEMANDENT A LA S.D.N. LE RESPECT DU PACTE DANS LA QUESTION ESPAGNOLE

Paris 28 Mai - Le télégramme suivant a été adressé aujourd'hui au Secrétariat de la Société des Nations à Genève:

"Nous vous prions de bien vouloir communiquer aux membres du Conseil et de l'Assemblée, le télégramme suivant: Devant l'immense inquiétude suscitée par l'intervention flagrante de l'Allemagne et de l'Italie en Espagne, au nom de plusieurs millions d'adhérents aux organisations signataires de toutes conditions sociales, et de diverses opinions, nous demandons aux représentants des peuples libres, d'imposer le respect du Pacte, et de mettre effectivement fin à cette intolérable agression qui aboutit à la destruction d'un pays fidèle à la loi internationale." Ont signé les organisations suivantes: " Comité pour la Défense de la Culture espagnole, Ligue des Droits de l'Homme, Rassemblement Universel pour la Paix, Association Républicaine des Anciens Combattants, Comité mondial contre la Guerre et le Fascisme, Comité International de Coordination et d'informations pour l'Aide à l'Espagne Républicaine, Association Juridique Internationale, Comité Mondial des Femmes contre la Guerre et le Fascisme, Association Internationale des Ecrivains pour la Défense de la Culture, Association des Maisons de la Culture, Paix et Liberté, Comité d'Action Socialiste pour l'Espagne, Rassemblement Mondial des Etudiants, Communauté des Jeunes, Paix et Démocratie, Comité Ibéro-Américain de France, Société Allemande des Hommes de Lettres à Paris, Cercle Antifascistes des Etudiants de la Sorbonne, Cercle des Etudiants Antifascistes de la Cité Universitaire."

La plupart des organisations signataires de ce télégramme ont envoyé en même temps un télégramme dans le même sens à M. Yvon Delbos, Ministre des Affaires Etrangères, et un télégramme de soutien et de sympathie à M. Alvarez del Vayo, Délégué de la République Espagnole à Genève. (Agence Espagne)

A SUIVRE

Imprimé: 13 Rue de l'Ancienne Comédie

Le Gérant: Jean Fouquet

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI)

Téléphone : DANTON 56-87

28 MAI 1937 ( N° 135 )

SERVICE DE 15 HEURES

QUOTIDIEN  
L'ESPAGNE NE SOUSCRIRA A GENEVE QU'A UNE RESOLUTION CONTENANT DES PRECISIONS SUFFISANTES  
SUR L'INTERVENTION ITALIENNE ET ALLEMANDE

Genève 28 Mai - La journée d'aujourd'hui a été consacrée à l'élaboration de la résolution qui doit couronner le débat sur les affaires d'Espagne. La délégation britannique s'efforce semble-t-il, d'atténuer les termes de cette résolution. Mais le Chef de la délégation de l'Espagne républicaine a exigé que le Conseil se prononce avec suffisamment de précisions sur l'intervention italienne et allemande en Espagne et sur les violations du Pacte de Genève que constitue cette intervention. L'Espagne républicaine ne souscrira à Genève qu'à une résolution contenant assez de précisions à cet égard.

Le "Journal des Nations" publie aujourd'hui un important article de M. Alvarez del Vayo, Chef de la délégation espagnole, et qui donne sans doute le ton du discours que celui-ci prononcera devant l'Assemblée: "Alors que certaines sections de l'opinion démocratique européenne écrit M. Alvarez del Vayo, obstinées dans leur fureur de croire qu'on peut arrêter la guerre en l'ignorant, et que la meilleure politique de paix est une politique de capitulation, ont cru pouvoir se libérer de leurs responsabilités historiques en disant: "la guerre civile espagnole est une affaire qui ne regarde que les espagnols", le fascisme international plus brutalement réaliste, a déjà répondu à la question que nous venons de poser: "au service de qui sera l'Espagne de demain?": "A notre service." et comme ce sont des gens sérieux, ils ont commencé par établir la servitude de fait; avec raison dès les premiers jours ils ont vu dans les événements d'Espagne une affaire éminemment internationale, et ils ont su profiter in-extenso de chacune des faiblesses des autres. Ils savent que quand l'alarme s'étend, et que la température devient plus dense, il suffit d'une simple déclaration affirmant le respect de l'intégrité du Maroc espagnol et des Baléares, pour que le calme renaisse. Au Maroc en effet, ce sont encore les Généraux rebelles qui, vus de l'extérieur, paraissent conserver les postes de commande. La germanisation croissante du territoire du protectorat n'en est pas encore arrivée à poser la croix gammée sur le burnous blanc du calife. Aux Baléares la silhouette du Comte Rossi devenue trop ostensible s'est évanouie discrètement. Mais tous ses serviteurs sont restés. Aux îles Canariés, trop oubliées, les techniciens navals travaillent activement sans faire plus de bruit qu'il n'en faut." M. Alvarez del Vayo ajoute: "Il est probable qu'il n'entre pas dans les calculs de la Chancellerie italienne de donner aux autres chancelleries européennes le travail d'avoir à renouveler les lettres de créance de leurs ambassadeurs en ajoutant à la couronne d'Italie enrichie par le joyau impérial de l'Abyssinie, le nouveau diamant des Baléares. Non plus dans les calculs de la Wilhelmstrasse de déplacer le Koenigsberg ou l'Admiral Scheer" des mers sur lesquelles ils exercent leur souveraineté pour rappeler le geste audacieux du "Panther" à Agadir. Il leur suffit de savoir que sans changer de drapeau, demain les Baléares et les Canaries seront d'excellentes bases navales et aériennes sous les couleurs mêmes de Franco à la disposition pleine et entière de leurs possesseurs effectifs, et que dans le protectorat marocain ils pourront camper à leur guise sans nul besoin pour le moment d'introduire la moindre modification dans les statuts actuels les centaines d'agents allemands chargés de semer la discorde dans la zone voisine. L'Espagne de demain au service de qui? du fascisme international dont la proue se dirige contre l'existence même des démocraties occidentales, ou au service de la sécurité collective, de la paix, dans une politique parfaitement articulée et définie en premier lieu avec les intérêts de la France et de l'Angleterre? voilà pour moi l'aspect fondamental de la question. Et en en signalant les éléments essentiels, j'ai voulu faire entendre la voix de l'Espagne Républicaine qui se bat et verse son sang non seulement pour elle-même, mais aussi pour toutes les démocraties contre le fascisme." (Agence Espagne)

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )

SERVICE DE 15 HEURES 15

ON COMPTE DÉJÀ VINGT TUÉS ET PRES DE CENT BLESSÉS À LA SUITE DU  
BOMBARDEMENT DE VALENCE DE CE MATIN PAR L'AVIATION DES INSURGÉS .

Valence 28 Mai- Valence a subi ce matin le bombardement le plus terrible dont elle ait été l'objet jusqu'à présent. Six avions des insurgés sont apparus au-dessus de la ville vers deux heures 45. Ils ont jeté une centaine de bombes explosives et incendiaires détruisant complètement environ trente immeubles dans le centre et la périphérie de la ville. On n'a pas fini de dénombrer les victimes. Mais on compte déjà une vingtaine de morts, et près de cent personnes grièvement blessées. (Agence Espagne)

LA DELEGATION INTERNATIONALE PRÉSIDIÉE PAR LE PROFESSEUR PAUL LANGEVIN A ÉTÉ  
RECUE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA S.D.N.

Genève 28 Mai- La délégation internationale présidée par le Professeur Paul Langevin, Président du Comité International de Coordination et d'information pour l'Aide à l'Espagne républicaine, et du Comité Mondial contre la Guerre et le Fascisme, et membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, est arrivée ce matin à Genève où elle a été reçue par M. Quevedo, Président de la Session du Conseil de la Société des Nations. Le Professeur Langevin a remis au Président un manifeste demandant notamment que soit constituée sous l'égide de la Société des Nations et des Gouvernements démocratiques, une commission internationale d'aide à l'Espagne républicaine, et que soit envoyée en Espagne par la Société des Nations, une Délégation chargée d'enquêter sur les bombardements des villes ouvertes, et sur les massacres de la population civile;

La délégation rendra compte cet après-midi devant la presse internationale de la démarche qu'elle vient d'effectuer auprès du Président du Conseil de la Société des Nations. (Agence Espagne)

A SUIVRE

Imprimé: 13 Rue de l'Ancienne Comédie

Le Gérant: Jean Fouquet.

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )

SERVICE DE 15h.45

## COMMUNIQUE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Valence 28 Mai- ARMÉE DU CENTRE- Effectuant une brillante avance le 4<sup>ème</sup> corps de cette armée a occupé les positions des insurgés de La Muela, d'Espinazo, et le village d'Esplegares.

Sur les autres fronts de cette armée, légères fusillades et feu de mitrailleuses, sans conséquence.

FRONT DU TAGE: Estremadure. Légères fusillades et mitraillades.

ARMÉE DE L'EST: Sur les divers fronts, légères fusillades et canonnades de l'ennemi auxquelles les batteries républicaines ont répondu avec efficacité.

L'aviation des insurgés a bombardé les positions républicaines de Pina et de Gelsa, sans conséquence.

L'aviation républicaine a bombardé les positions des insurgés de Fuentes de Ebro et des objectifs militaires de Huesca.

ARMÉE DU NORD: Biscaye. Les forces républicaines ont attaqué brillamment dans le secteur de Munguia, délogeant les insurgés des positions qu'ils occupaient au Nord de San Lorenzo de Maruri. L'artillerie loyaliste a canonné avec efficacité les avants-garde des factieux du secteur du Mont Jata.

Dans le secteur d'Orduna, les combats continuent et les forces républicaines ont infligé aux rebelles de nombreuses pertes paralysant totalement leur offensive. L'aviation loyaliste a coopéré à cette opération avec une grande efficacité.

Asturies: L'artillerie loyaliste a déployé une intense activité sur une concentration des insurgés à San Francisco. A Escamplero, activité de l'artillerie. A Belmonte, les forces républicaines ont effectué un audacieux coup de main au cours duquel elles ont fait deux prisonniers.

L'aviation des insurgés a bombardé les positions républicaines de Llombera et de Huergas, sans conséquence.

ARMÉE DU SUD: Au cours d'un coup de main effectué par les forces de la 22<sup>ème</sup> brigade, une concentration des insurgés a été surprise. Les républicains lui ont infligé de nombreuses pertes, et ont fait deux prisonniers.

Les insurgés ont attaqué avec force au cours de la nuit dernière les positions républicaines de Trevelez, mais ils furent repoussés énergiquement.

(Agence Espagne)

Imprimé: 13 Rue de l'Ancienne Comédie

Le Gérant: Jean Fouquet.

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )  
SERVICE DE 17 HEURES

L'AVIATION DES INSURGES COULE UN BATEAU MARCHAND ANGLAIS DANS LE PORT DE  
VALENCE

Valence 28 Mai- Au cours du bombardement de Valence de ce matin par l'aviation des insurgés, le bateau marchand anglais "Cadin" a été atteint par une bombe et a **coulé**. Huit membres de son équipage ont été tués, et une dizaine d'autres, blessés. Un autre navire marchand anglais le "Pinzon" qui a été également atteint, a subi des avaries importantes. (Agence Espagne)

A SUIVRE

---

Imprimé: 13 Rue de l'Ancienne Comédie

Le Gérant: Jean Fouquet.

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87  
28 MAI 1937 (N° 135)

SERVICE DE 21 HEURES

QUOTIDIEN

## LE PROBLEME ESPAGNOL DEVANT LE CONSEIL DE LA SOCIETE DES NATIONS

Genève, 28 mai - (du correspondant spécial de l'Agence Espagne) Dès ce soir, s'est engagé devant le Conseil de la Société des Nations le débat sur la plainte du Gouvernement espagnol. Il a été amorcé par un discours de M. Alvarez del Vayo qui a produit à Genève une impression considérable. Après avoir rappelé la démarche effectuée à Genève au mois de décembre dernier par le Gouvernement espagnol, et la résolution votée à cette époque par le Conseil, le représentant de l'Espagne a résumé ainsi les événements survenus au cours de ces derniers mois :

"D'une part, l'intervention germano-italienne s'intensifie. Elle aboutit à l'agression ouverte de l'Espagne par l'Italie, et à la bataille de Guadalajara. D'autre part, mise en vigueur des systèmes de contrôle, péniblement et avec des retards funestes, élaborés par le Comité de Londres. D'une part, application impitoyable des théories connues sous le nom de "guerre totalitaire", aboutissant notamment à la destruction de Guernica, qui émeut et bouleverse la conscience du monde. D'autre part, les récents efforts du Comité de Londres, en vue du retrait des combattants étrangers. L'invasion de l'Espagne par l'Italie n'a pu surprendre que ceux qui, en présence des audaces des Etats totalitaires, quelque grandes qu'elles soient, et quelque atteinte qu'elles portent non seulement à la cause générale de la Paix, mais à leurs intérêts nationaux, ont toujours préféré ne pas regarder le danger en face.

"Pourtant, poursuit M. Alvarez Del Vayo, 70.000 ou 80.000 Italiens, faisant irruption dans un pays souverain et indépendant pour forcer l'entrée d'une capitale dans laquelle, il y a quelques années, se réunissait le Conseil de la Société des Nations, constituaient une masse assez considérable pour que leur présence ne pût continuer à être officiellement ignorée. Dans le cas, toutefois, où leur présence sur le territoire espagnol aurait passé inaperçue de quelques-uns, nous nous permettons d'offrir aux membres du Conseil et à l'opinion publique internationale un "Livre Blanc", à titre d'aide-mémoire."

M. Alvarez Del Vayo indique ainsi les enseignements qui se dégagent de la lecture du "Livre Blanc" : 1°) L'existence en territoire espagnol d'unités de l'armée italienne complètes dont le personnel, le matériel, les organes de liaison et le commandement sont italiens; 2°) Le fait que les unités italiennes militaires se conduisent, dans les secteurs qui leur sont assignés, comme une véritable armée d'occupation; 3°) L'existence de services constitués pour ces unités militaires par le Gouvernement italien sur le territoire espagnol, comme s'il s'agissait d'un pays définitivement conquis; 4°) La participation active des personnalités les plus éminentes du Gouvernement italien, adressant des messages aux troupes d'invasion, les conseillant et les encourageant dans leur oeuvre d'agression.

"Jusqu'à présent, dit Del Vayo, cette violation du Pacte n'a eu qu'une réponse : celle qu'ont donnée les magnifiques combattants de l'armée républicaine. Je me demande si le Conseil, de son côté, n'a pas à donner sa réponse." Le représentant de l'Espagne évoque ensuite l'atroce bombardement de Guernica : "Quand la machine de guerre, quelque puissante et moderne qu'elle soit, dit-il, se heurte au courage des combattants, alors, pour réduire ceux-ci, on mitraille les points les plus sensibles, les symboles les plus aimés, la chair la plus proche." M. Alvarez Del Vayo rappelle que le Gouvernement espagnol s'est adressé au Gouvernement du Royaume-Uni pour demander l'envoi d'une Commission d'Enquête, et qu'il a prié ce Gouvernement de bien vouloir se faire l'interprète de ce désir auprès du Comité de Non-Intervention. Cette requête subsiste. Le représentant de l'Espagne rappelle les manifestations les plus récentes et les plus diverses de l'opinion publique, à la suite du bombardement de Guernica. Il évoque.....

A SUIVRE

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87

28 MAI 1937 (N° 135)

QUOTIDIEN

SERVICE DE 21 HEURES

LE PROBLEME ESPAGNOL DEVANT LE CONSEIL DE LA SOCIETE DES NATIONS

SUITE I

.....  
.....notamment le message de l'Internationale Ouvrière et de la Fédération Syndicale Internationale, et la condamnation prononcée par des membres de l'Episcopat britannique contre les horreurs du fascisme en Espagne: "D'autre part, dit-il, la constatation que, dans les combats les plus récents, les prisonniers italiens qui ont été faits aux rebelles portaient tous des masques à gaz, fait craindre que tout d'un coup, ne serait-ce que pour un seul jour, dans l'illusion de pouvoir ainsi forcer l'entrée de Bilbao, on ait recouru aux gaz, afin de compléter la sauvage destruction du Pays Basque, dans le cynique mépris de tous les accords internationaux, par l'aviation allemande."

Le représentant de l'Espagne traite ensuite du problème de la non-intervention et du contrôle. Il dit à ce propos : "Nous renouons, en hommage à la bonne intention de quelques-uns de ses promoteurs, à faire le bilan du mois pendant lequel le contrôle a été appliqué. Le destin lui a réservé le même sort qu'à la politique de non-intervention, telle qu'elle a été observée jusqu'ici."

Enfin, M. Alvarez Del Vayo développe le point de vue du Gouvernement espagnol en ce qui concerne le problème du retrait des combattants étrangers : "Le Gouvernement espagnol, dit-il, s'est déclaré d'accord avec cette initiative. Du point de vue moral, il lui a été pénible d'admettre qu'on inclue sous la rubrique de volontaires ceux qui venant de pays où toute libre volonté est étouffée dans la mécanique de fer des régimes totalitaires, ne sont pas même des volontaires de nom, le "Livre Blanc" prouvant à satiété qu'ils appartiennent à des unités de l'armée régulière, et ceux qui, en venant se battre librement à nos côtés, l'ont fait en pleine conscience, parce que, sur le champ de bataille de l'Espagne se décidait le sort de l'Europe, et leur propre destin d'hommes libres." Et après avoir rendu un hommage ému à l'héroïsme de la Brigade Internationale, M. Alvarez Del Vayo déclare : "C'est avec une tristesse pleine de gratitude que, le moment venu, nous les verrions partir. Mais leur discipline véritable de volontaires authentiques saura ne pas créer de difficultés à l'accomplissement de ce nouveau sacrifice, auquel le Gouvernement espagnol serait prêt, afin que se réalisent les efforts tentés à diverses reprises en vue de réduire le plus possible les conséquences extérieures du conflit." Au sujet des tentatives de médiation, le représentant de l'Espagne fait observer que, l'Espagne républicaine, qui possède une armée capable de lui donner la victoire, n'a pas pris le goût de la guerre : "Mais, ajoute-t-il, les sacrifices de dix mois de lutte, l'expérience de l'histoire de l'Espagne, et cette nouvelle méthode introduite par les Etats totalitaires de faire la guerre à un pays sans la déclarer, exigent, dans l'intérêt de tous, et en premier lieu dans l'intérêt de la paix européenne, une solution claire et rapide. Cette solution ne peut être que le plein rétablissement dans la souveraineté nationale du pouvoir émanant de la volonté populaire, telle que cette volonté s'est manifestée aux élections de février 1936, et qui acquiert une nouvelle et dramatique validité du fait de cet exode de populations préférant, comme à Malaga, courir tous les risques, pour échapper à la domination des rebelles et se réfugier en territoire loyal. Ceux qui, noblement, s'intéressent à toutes les tentatives généreuses connues sous l'expression d'"humanisation de la guerre", doivent se rendre compte que le meilleur moyen de l'humaniser, c'est d'y mettre fin, et que la guerre se terminera en Espagne dès que l'on cessera de permettre aux Etats totalitaires de continuer à intervenir sous la forme où ils l'ont fait jusqu'ici.....

A SUIVRE

Imprimé : 13, rue de l'Ancienne Comédie

Le gérant : Jean Fouquet

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87

28 MAI 1937 (N° 135)

QUOTIDIEN

SERVICE DE 21 HEURES

## LE PROBLEME ESPAGNOL DEVANT LE CONSEIL DE LA SOCIETE DES NATIONS

### SUITE II

.....  
.....M. Alvarez Del Vayo souligne, dans la dernière partie de son discours, que le problème espagnol concerne les intérêts mêmes de la Société des Nations : "Depuis quelque temps, dit-il, méconnaissant la force énorme de l'opinion mondiale que la soutient, la Société des Nations a pris un chemin qui pourrait lui devenir fatal. Souvent, elle s'est préoccupée de ses adversaires plus que de ses amis. J'estime que le moment est venu de s'arrêter dans cette voie, car la ruine morale de la Société des Nations porterait un préjudice incalculable à la cause universelle de la Paix. Le principe qui permettrait de redresser cette situation est, à mon avis, bien simple : jamais les présents ne doivent être sacrifiés aux absents. L'Espagne croit servir la Société des Nations en faisant tout son possible pour qu'elle acquière sa pleine vitalité. Mais l'unique moyen d'y arriver est de manifester au moment décisif la volonté d'action. C'est dans ce but, et en restant bien loin de toute idée de troubler les travaux parallèles d'un autre organe international que le Gouvernement espagnol a exposé à nouveau le problème de l'Espagne devant le Conseil." Et M. Alvarez Del Vayo conclut : "Pour grands et douloureux que soient les sacrifices qui nous attendent, nous remplirons notre devoir jusqu'au bout. Notre devoir de membre de la Société des Nations, pour qui le Pacte est la loi. Messieurs, nous attendons maintenant avec sérénité les décisions du Conseil."

Après le représentant de l'Espagne, M. Yvon Delbos affirme que tous les membres du Conseil comprennent les raisons qui ont amené l'Espagne à saisir la Société des Nations. Le Ministre français rappelle l'origine de l'accord de non-intervention. Il indique que le Gouvernement français a été soucieux, à la fois, de respecter l'indépendance de l'Espagne, et de conjurer les risques d'une contagion du conflit. M. Yvon Delbos déclare qu'à son avis, les efforts du Comité de Londres ont abouti à certains résultats. "L'oeuvre du Comité de Londres est perfectible; nous voulons qu'elle soit complétée." Le Ministre français déclare que le Conseil doit rappeler les règles du droit des gens, qui interdisent les bombardements des villes ouvertes. Il affirme que deux tâches s'imposent au Conseil : d'une part, empêcher que les atrocités de la guerre frappent des victimes innocentes, et d'autre part, travailler au rappel des combattants étrangers. "C'est à cette double mission, dit-il, que se consacre le Comité de Londres. Nous avons le ferme espoir qu'il aboutira à des décisions rapides. Notre amitié comprend les préoccupations de l'Espagne et ses soucis. Le Conseil a le devoir d'encourager les efforts du Comité de Londres."

M. Maxime Litvinov déclare que le Conseil se trouve en face d'une affaire parfaitement claire. Il s'agit de l'intrusion d'une armée étrangère sur le territoire d'un Etat membre de la Société des Nations. Il s'agit par conséquent, ainsi que le démontre le "Livre Blanc" et le discours du représentant de l'Espagne, d'une agression caractérisée. L'accord de non-intervention, les propositions d'armistice ont créé l'impression que deux pouvoirs luttent en Espagne et devaient être placés sur un pied d'égalité. Ce n'est pas vrai, déclare le représentant de l'U.R.S.S., et il indique qu'il y a d'une part un gouvernement constitutionnel, légitime, démocratique, et de l'autre, une poignée de généraux et d'officiers félons. On ne saurait, par conséquent, établir entre ces deux forces un système d'équilibre. On peut se livrer au commerce et fournir des armes au gouvernement régulier de l'Espagne sans enfreindre le droit international. Au contraire, l'aide à la rébellion est toujours une infraction aux lois internationales. Le délégué soviétique souligne que, sans l'aide extérieure, l'ordre aurait été rétabli en Espagne, et que l'ordre public international n'aurait pas été troublé.....

A SUIVRE

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87

28 MAI 1937 (N<sup>o</sup> 135)

SERVICE DE 21 HEURES

QUOTIDIEN

LE PROBLÈME ESPAGNOL DEVANT LE CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

SUITE III

.....  
.....La rébellion a été préparée sous l'instigation de l'étranger, et avec son aide. L'accord de non-intervention n'a pas empêché l'intervention active de certaines puissances en Espagne. Certaines batailles ont été livrées exclusivement par des forces étrangères. L'armée républicaine espagnole doit lutter non seulement contre des rebelles, mais encore contre deux armées de puissances étrangères. En un mot, un membre de la Société des Nations a son territoire envahi, il est victime d'une agression caractérisée. Mais, déclare le délégué soviétique, il ne s'agit pas seulement de l'Espagne, il s'agit de la paix générale. Pour la première fois, on veut imposer, du dehors, un certain système politique à l'Espagne, et la priver de son indépendance en portant atteinte à son intégrité territoriale. Qu'on y prenne garde : cette tentative risque de se répéter dans d'autres secteurs du monde. Rien ne garantit que d'autres rébellions semblables ne se produiront pas. Sous le déguisement d'une lutte idéologique, on veut justifier une politique de conquêtes et d'expansion. M. Litvinov déclare qu'à son avis, l'appel du Gouvernement espagnol à la Société des Nations est pleinement justifié. Pourtant, certains ont critiqué cet appel. C'est qu'il y a des gens qui se considèrent comme de très bons amis de la Société des Nations, mais qui jugent que tout appel à la Société des Nations est une menace contre cette institution. La Société des Nations devrait être pour eux une momie universelle, dont il conviendrait d'admirer le silence et l'immobilité. L'Espagne n'a pas cette conception du rôle de la Société des Nations. Nous non plus. L'Espagne a été un des membres des plus actifs de la Société des Nations. Aujourd'hui, on pourrait s'étonner de la modération de la requête du Gouvernement espagnol. S'il s'adresse à nous aujourd'hui avec cette modération, sans évoquer les articles du . acte qu'il pourrait cependant évoquer en pareille matière ; en retour, le Conseil doit faire l'effort maximum pour apporter toute son assistance au peuple espagnol.

M. Eden rappelle le rôle du Gouvernement Britannique dans le domaine des problèmes humanitaires. Il explique à ce sujet les assurances recueillies par son Gouvernement en ce qui concerne la promesse que les gaz asphyxiants ne seront pas employés dans la guerre espagnole. Puis il souligne l'aspect de politique internationale du problème. Il rappelle la résolution du Conseil du 12 décembre. "Des progrès", dit-il, "ont été accomplis depuis : c'est ainsi que l'accord du 20 février est intervenu, qu'un accord est intervenu sur le contrôle naval, et que l'ingérence étrangère en Espagne a été limitée. D'ailleurs, l'Angleterre n'est pas seule responsable des travaux du Comité de Londres. Nous partageons notre responsabilité avec les autres membres du Comité. Le Gouvernement de Sa Majesté est hostile à toute intervention étrangère en Espagne. Le peuple espagnol ne pourra pas oublier le rôle qu'ont joué certaines puissances dans la destruction de ses richesses les plus chères. Le Comité de Londres a adressé aux Gouvernements une proposition pour le retrait des forces étrangères d'Espagne. Nous espérons que cette proposition sera examinée rapidement."

Evoquant les sondages faits la semaine dernière sur l'initiative du Gouvernement britannique en ce qui concerne une suspension des hostilités, M. Eden explique que c'était pour faciliter le retrait des forces étrangères que le Gouvernement de Sa Majesté a jugé à propos de proposer une suspension temporaire des hostilités. "Les réponses que nous avons reçues, dit-il, sont très diverses, mais elles n'excluent pas complètement la possibilité d'un accord.....  
.....

A SUIVRE

Imprimé : 13, rue de l'Ancienne Comédie

Le gérant : Jean Fouquet

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 (N° 135)

SERVICE DE 21 HEURES

LE PROBLEME ESPAGNOL DEVANT LE CONSEIL DE LA SOCIETE DES NATIONS

SUITE IV

.....  
.....Le Gouvernement de Sa Majesté ne veut pas que le conflit s'étende. Il ne veut pas que, quel que soit le résultat final, l'intégrité territoriale de l'Espagne soit entamée."Les Gouvernements de l'Europe, conclut M. Eden, ne pourraient-ils pas faire un effort pour que le problème espagnol soit le prétexte et l'occasion d'un règlement européen général?"

La discussion a été renvoyée à demain, après une intervention ~~du~~ représentant de la Nouvelle -Zélande. Ce soir, les membres du Conseil se réunissent chez M. Avenol, secrétaire général de la Société des Nations, afin de travailler à la rédaction de la résolution qui sera présentée demain, à la séance du Conseil.

(Agence Espagne)

A SUIVRE

Imprimé : 13, rue de l'Ancienne Comédie

Le gérant : Jean Fouquet.

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

28 MAI 1937 (N<sup>o</sup> 135)  
Téléphone : DANTON 56-87

SERVICE de 21 HEURES

M. JOSE GIRAL, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ESPAGNOLES, DONNE UNE INTERVIEW  
A L'AGENCE ESPAGNE

VALENCE, 28 Mai. — M. José Giral, Ministre des Affaires Etrangères, a accordé à l'Agence Espagne, une interview. En réponse aux questions qui lui ont été posées par le Correspondant spécial de l'Agence Espagne à Valence, M. José Giral a déclaré ce qui suit :

" La prochaine reprise de l'activité des Cortes, répond au désir exprimé par tous les Représentants de tous les Partis du Front Populaire, de faire renaître l'ordre constitutionnel.

" A cette prochaine session, le nouveau Gouvernement demandera aux Cortes un vote de confiance. Les lois et décrets récemment promulgués, seront discutés en vue de leur application, et l'on traitera de la reconstitution des Commissions Parlementaires. "

L'attitude du Gouvernement espagnol en ce qui concerne un projet de médiation est nette. M. José Giral l'a définie ainsi : " Le Gouvernement se refuse à envisager toute éventualité d'une suspension des hostilités en vue du plébiscite ou d'un armistice qui poserait la question d'un arrangement entre lui et les insurgés, car ce serait reconnaître aux rebelles la qualité de belligérants. Nous n'oublions pas l'origine de cette guerre, transformée aujourd'hui en une lutte du peuple contre le fascisme national et international, mais qui a commencé comme un soulèvement militaire. Dans ces conditions, je ne vois aucune base pour parlementer, si ce n'est la soumission inconditionnelle des responsables. "

Traitant de la question du retrait des volontaires étrangers, le Ministre poursuit : " Nous acceptons le principe de l'élimination de la guerre, de tous les éléments étrangers ; nous l'avons sollicitée. Quelques précisions à ce sujet ne sont pas superflues. Nous considérons comme éléments étrangers, tous ceux qui sont venus en Espagne en nombre massif et, faisant partie " comme nous l'avons aisément démontré dans le Livre Blanc - d'armées, de milices étrangères, et employés dans la plupart des cas contre leur propre volonté. Nous insistons particulièrement, sur le rôle des troupes marocaines, car ce qu'on appelle le Maroc Espagnol, à l'exception de Ceuta et de Melilla, souverainement à nous, n'est en réalité, qu'une zone de notre Protectorat, et ses habitants, des sujets du Sultan. A base de réciprocité, nous n'avons rien contre certains cas individuels de participation à la lutte de gens qui - comme dans toute guerre menée pour un idéal - se sont enrôlés sans y être contraints et sans appartenir aux formations régulières d'une autre nation. Si le Comité de non-intervention veut bien nous soumettre un Plan qui, sans prévoir une trêve, apporte le moyen d'effectuer le retrait des étrangers, nous l'examinerons avec le maximum d'attention. "

" Personnellement, je ne crois pas à ce paradoxe qu'on appelle " l'humanisation de la guerre. " Néanmoins, nous nous sommes toujours efforcés de nous plier aux principes internationaux de la guerre. Ce n'est pas à nous, qu'appartient la méthode qui consiste à bombarder des villes ouvertes. Pendant des mois et des mois, nous avons subi le massacre de la population civile ; et même, à présent, l'activité de notre aviation est exclusivement limitée à la destruction d'objectifs militaires, tandis que celle des rebelles... Tenez l'exemple du bombardement de Valence, cette nuit, est assez éloquent. Les bombes furent lancées un peu partout. La même chose se produit à Madrid où sans que l'univers ne proteste le danger courru par les non-combattants est plus grand sur le front même et où les victimes du bombardement sont réparties de par toute la ville. "

" La Société des Nations a beaucoup perdu de son crédit. Elle a, aujourd'hui, l'occasion de le réparer mais pour cela, il faudrait que dans les divers rayons de son activité, elle sût être tout au moins à la hauteur de nos Parlements. " (Agence Espagne)

( A SUIVRE )

Imprimé : 15, rue de l'Ancienne Comédie

Le Gérant : Jean Fouquet

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )  
SERVICE DE 22 Heures

## NOUVEAU DETAIL SUR LE BOMBARDEMENT DE VALENCE DE CE MATIN

VALENCE, 28 Mai. - Au cours du bombardement de Valence, ce matin, une bombe est tombée sur le Consulat du Paraguay, causant d'importants dégâts. Ni le Consul, ni sa femme n'ont été atteints. Une autre bombe est tombée en face du Vice-Consulat des Etats-Unis; des fragments de maçonnerie sont tombés sur la tête du Vice-Consul mais celui-ci n'a pas été blessé. Une autre bombe est tombée dans l'appartement de l'Attaché Militaire britannique, actuellement à Saint Jean de Luz. L'appartement est entièrement détruit. ( Agence Espagne )

## LA LEGATION D'ESPAGNE AU PANAMA A ETE OFFICIELLEMENT REMISE AUJOURD'HUI A M. VICENTE ESTRADA MINISTRE LOYAL A LA REPUBLIQUE

VALENCE, 28 Mai. - Le Ministre du Panama en Espagne, a reçu ce matin de son Gouvernement une dépêche ainsi conçue : " A dix heures du matin , j'ai officiellement remis la Légation d'Espagne au Ministre Vicente Estrada. Signé : Lefèvre, Ministre des Affaires Etrangères. "

On se souvient, à ce propos, qu'il y a quelques temps, le Gouvernement de la République de Panama avait fait savoir au Gouvernement Espagnol, qu'il avait expulsé de la Légation espagnole le Ministre qui s'y trouvait et qui avait déclaré prendre parti pour les insurgés. Le Gouvernement espagnol avait, aussitôt, envoyé à Panama, en qualité de nouveau Ministre d'Espagne, M. Vicente Estrada. ( Agence Espagne ).

## A ORDUNA, LES REPUBLICAINS ONT RECONQUIS LA POSITION N° II, d'UNE IMPORTANCE EXCEPTIONNELLE

BILBAO, 28 Mai. - Ce matin, dans le Secteur d'Orduna, les troupes républicaines ont reconquis la position N° II, dont l'importance stratégique est exceptionnelle. Les insurgés, en abandonnant cette position, ont laissé sur le terrain un important matériel de guerre à savoir: une mitrailleuse, 50 fusils et plus de 100 grenades à main.

Des prisonniers ont déclaré qu'au cours de ce combat, les insurgés avaient eu plus de 400 morts et blessés.

Dans l'après-midi, l'opération poursuivie, a bénéficié des troupes républicaines. ( Agence Espagne )

Imprimé : 13, rue de l'Ancienne Comédie

Le Gérant : Jean Fouquet

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )

SERVICE DE 22 HEURES 30

TOUTES LES OPERATIONS AERIENNES DANS LE PAYS BASQUE SONT EFFECTUES PARDES AVIA-  
TEURS ALLEMANDS SUR DES AVIONS ALLEMANDS DECLARE L'EXPERT BRITANNIQUE M. MCKINNON WOOD

BILBAO, 28 Mai. — M. McKinnon Wood, ancien expert du Ministère de l'Air Britannique et Membre de la Commission d'enquête anglaise, venu dans le pays basque pour enquêter sur les responsables des bombardements de villes ouvertes, a quitté Bilbao aujourd'hui, à bord du " Kenfigpool " pour Bordeaux. L'expert britannique emporte avec lui une bombe incendiaire allemande lancée sur Guernica, ainsi que les déclarations assermentées de témoins.

Avant son départ, M. McKinnon Wood a fait au correspondant spécial de l'Agence Espagne, la déclaration suivante :

" J'ai vu moi même, en cours de vol et tandis qu'ils effectuaient des opérations de bombardement, des avions allemands du type Heinkel III, et des avions de chasse Heinkel 5I.

" Le Heinkel III est un monoplane très récent. Il est possible que ces avions aient volé d'Allemagne en Espagne en passant par Rome. Le Heinkel 5I est un biplan de combat monoplane. J'emporte dans mes bagages la plaque du numéro d'un Heinkel 5I datée de 1936, ainsi qu'un morceau d'hélice portant des marques prouvant qu'elle a été fabriquée en Allemagne. J'ai eu une entrevue avec le pilote d'un de ces avions nommé Joachim Wandel et j'ai assisté à son procès. Il a admis lui même qu'il était venu en Espagne par la voie des airs en compagnie d'un autre allemand du nom de Kramer, mais qu'on lui avait fait promettre de ne pas dévoiler dans quel avion il avait voyagé.

" A mon avis, il n'est guère douteux que des avions allemands sont venus en Espagne après le 20 Mars, date de l'imposition du contrôle. Si mes informations sont justes, aucun Heinkel III n'avait été vu sur le front basque ou même en Espagne avant le 20 Mars.

" Je pense qu'il n'est malheureusement que trop certain, que les aviateurs allemands ont reçu l'ordre d'employer tous les moyens de guerre sans discrimination. Wandel m'a dit qu'il avait reçu l'ordre de mitrailler du haut de son avion tout ce qui bougeait. Les bombes incendiaires utilisées par les allemands sont d'un vieux modèle, ce qui à mon avis, rend impossible un bombardement précis du haut des airs. Elles ne donnent donc pas satisfaction pour l'usage contre des objectifs militaires défendus. Toutefois, certaines de ces bombes sont datées de 1936. Il semble que le seul but de la fabrication récente de bombes de ce type, consiste dans le désir d'effectuer des bombardements au hasard. Les marques que portent toutes les bombes, incendiaires ou autres, témoignent de leur origine allemande.

" A mon avis, les opérations aériennes dans le pays basque, sont effectuées par des aviateurs allemands; mon opinion est que l'Allemagne a envoyé, aussi bien ses pilotes que ses avions, après l'imposition du contrôle et l'interdiction des volontaires. " ( Agence Espagne )

( A SUIVRE )

Imprimé : 13, rue de l'Ancienne Comédie

Le Gérant : Jean Fouquet

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

28 MAI 1937 ( N° 135 )

SERVICE DE DEUX HEURES DU MATIN

## COMMUNIQUE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

VALENCE, 28 Mai.- ARMÉE DE TERRE.-

Centre.- Rien d'important à signaler sur les divers fronts de cette armée. On a simplement enregistré de légères fusillades, sans pertes pour nous. Plusieurs soldats, déserteurs du camp des insurgés, sont passés dans nos lignes avec leur armement.

Nord.- Biscaye - Sur le front Nord, les troupes républicaines ont occupé deux positions importantes à la suite d'une attaque. L'artillerie républicaine a bombardé avec efficacité les positions de l'ennemi.

Sur le front central, les forces républicaines ont contre-attaqué avec énergie, infligeant à l'ennemi de lourdes pertes. Un caporal et 14 soldats, déserteurs du camp des insurgés, se sont présentés dans nos lignes avec leur armement.

Santander.- Une patrouille républicaine a échangé des fusillades avec une patrouille des insurgés, lui infligeant des pertes. L'aviation des insurgés a tenté, à plusieurs reprises, de survoler la ville de Santander, sans y réussir, la présence de nos appareils de chasse obligeant les avions rebelles à s'enfuir.

Asturies.- Au cours de la nuit dernière, deux soldats ont fait sauter une mine qui a détruit deux maisons situées dans le voisinage de la fabrique d'armes d'Oviedo, tuant les soldats insurgés qui s'y trouvaient. L'artillerie républicaine a bombardé les positions ennemies de La Cadellada, infligeant des pertes à l'ennemi.

Est.- Notre artillerie a bombardé avec efficacité les batteries de l'ennemi situées dans le voisinage de Quinto et a réussi à détruire deux pièces d'artillerie des insurgés. Un groupe de soldats républicains est parvenu jusqu'au village de Godos au cours d'une incursion en territoire rebelle. Les républicains ont échangé des coups de feu avec la garde qui a eu un mort et quatre blessés. Dans les autres secteurs de ce front, fusillades et mitrillades sans conséquence pour nous.

Rien à signaler sur les autres fronts.

ARMÉE DE L'AIR.-

Secteur d'Aragon.- Hier, à dix neuf heures, l'aviation républicaine a bombardé, avec un résultat positif, les objectifs militaires de Huesca. A 0 heures 15; aujourd'hui, le réservoir de La Nave a été bombardé. Deux bombes d'une grande puissance sont tombées sur la digue et deux autres sur des hangars de moteurs.

A 0 heure 30, les objectifs de Belchite ont été bombardés avec efficacité. Ce soir, à 19 heures, la fabrique d'explosifs de Sañinanigo a été bombardée. Des dépôts d'explosifs et d'ammoniaque ont été atteints; une explosion formidable s'est produite et les baraquements des environs de ce dépôt ont pris feu. Ensuite, les flammes ont gagné d'autres dépôts de chlore et de diverses matières explosives. (Agence Espagne)

( A SUIVRE )

Imprimé : 13, rue de l'Ancienne Comédie

Le Gérant : Jean Fouquet

# AGENCE ESPAGNE

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES  
DE DERNIÈRE HEURE

13, Rue de l'Ancienne-Comédie, Paris (VI<sup>e</sup>)

Téléphone : DANTON 56-87



QUOTIDIEN

30 MAI 1937 ( N° 135 )

SERVICE DE 9 HEURES 30

LE COMITE NATIONAL DE L'U.G.T. CONDAMNE L'ATTITUDE DE SON COMITE EXECUTIF PENDANT  
LA RECENTE CRISE MINISTERIELLE ET DONNE SON ADHESION AU NOUVEAU GOUVERNEMENT

VALENCE, 28 Mai. - La réunion plénière du Comité National de l'Union générale des Travailleurs espagnols, qui vient de s'achever à Valence, a décidé de condamner la conduite tenue par le Comité exécutif de l'U.G.T. pendant la crise ministérielle. L'U.G.T. a donné également son adhésion au nouveau Gouvernement.

La motion qui vient d'être votée, entraîne la démission du Comité exécutif.  
( Agence Espagne )

LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL PROMULQUE TROIS IMPORTANTS DECRETS

VALENCE, 28 Mai. - La " Gazette Officielle de la République " publie aujourd'hui trois importants décrets du nouveau Gouvernement. Un décret de la Présidence du Conseil des Ministres créant à Valence une école populaire d'officiers d'Etat-Major; un décret du Ministère de l'Instruction publique créant un Conseil National de Culture physique et Sports; enfin, un décret du Ministère de la Défense Nationale créant en qualité d'organe auxiliaire du commandement unique, un Etat-Major central qui dirigera l'ensemble des opérations militaires. ( Agence Espagne )

( A SUIVRE )

---

Imprimé : 13, rue de l'Ancienne Comédie

le Gérant : Jean Fouquet